

REGARDS CROISÉS SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN COLLECTIVITÉ : QUELLE COORDINATION ENTRE L'AUTORITÉ TERRITORIALE ET L'ASSISTANT(E) DE PRÉVENTION ?



Une enquête du Centre
de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de
l'Eure





Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion
Vice-président de Seine
Normandie Agglomération
Vice-Président du Conseil
Départemental de l'Eure

La crise sanitaire a démontré une nouvelle fois le caractère essentiel des missions du monde territorial, et mis en évidence combien la qualité de la vie quotidienne des citoyens reposait sur la performance de nos collectivités.

Dans chaque collectivité, il revient à l'assistant(e) de prévention d'animer la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels, telle qu'impulsée par l'Autorité Territoriale, au titre de ses responsabilités d'Employeur. La pratique enseigne combien cette mission peut être assurée de manières diverses, alors même qu'elle représente un vecteur essentiel de qualité de vie au travail et de performance au sein de la collectivité.

Au mois de juin 2021, le Centre de Gestion de l'Eure a conduit un « état des lieux » de l'organisation du travail des Assistants de Prévention, des pratiques de leur collectivité en matière de santé et sécurité au travail, de la qualité de leur coordination avec l'Autorité Territoriale.

Deux enquêtes ont été simultanément adressées aux assistant(e)s de prévention et aux élus territoriaux.

Cette restitution présente le croisement des deux points de vue, sur la qualité de leur coordination la nature des actions réalisées dans le champ de la prévention des risques professionnels.

L'objectif poursuivi est de parvenir à partager un diagnostic sur les points forts, les points d'accord, les champs de divergence, les domaines d'amélioration des pratiques, d'identifier des attentes en matière d'accompagnement, de formation pour le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

L'enquête en chiffres clefs

A partir du 10 mai 2021, et un mois durant, deux questionnaires complémentaires ont été adressés tout à la fois aux élus et aux assistants de prévention du département de l'Eure. 71 élus territoriaux de l'Eure ont été contactés, 35 ont répondu à l'enquête, soit une participation de 50%. 68 assistant(e)s de prévention ont été contactés, soit 51% de participation. Ces enquêtes ont été administrées en ligne.

Les résultats complets de l'étude sont disponibles auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

Cette enquête a été menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, avec le concours de Siaci Saint-Honoré, partenaire du Centre de Gestion par l'intermédiaire du contrat « Groupe » d'assurance statutaire, avec le soutien du cabinet expert Caracal Stratégies.

La prévention des risques professionnels en collectivité : des enjeux partagés, des modalités d'actions à préciser ?

Assistant(e)s de prévention et élus portent un regard très majoritairement cohérent sur les enjeux de la prévention des risques professionnels en collectivité.
Chacun y trouve un moyen efficace d'éviter les accidents de travail et d'améliorer les conditions de travail des agents.



« La prévention est pour moi un moyen de sensibiliser les agents mais aussi les élus sur les risques encourus »

« Les actions de prévention ont du mal à être déclinées au niveau du terrain et des acteurs »

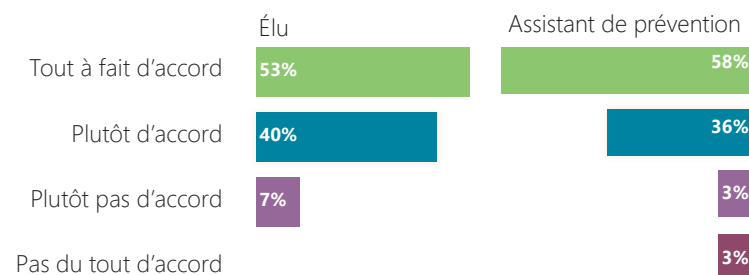
« Ce n'est pas forcément évident de trouver un temps pour échanger et d'effectuer un vrai rôle de relais. »

« L'assistant a un rôle moteur et transversal. La mise en place passe par une recherche de solutions par rapport à l'existant, une prise d'initiative, des propositions, et de l'animation. »

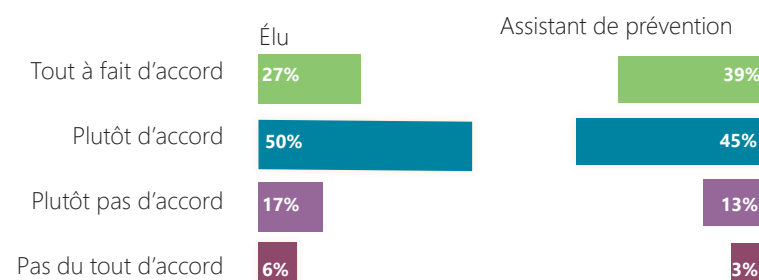
Paroles d'assistants de prévention

LES MISSIONS DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

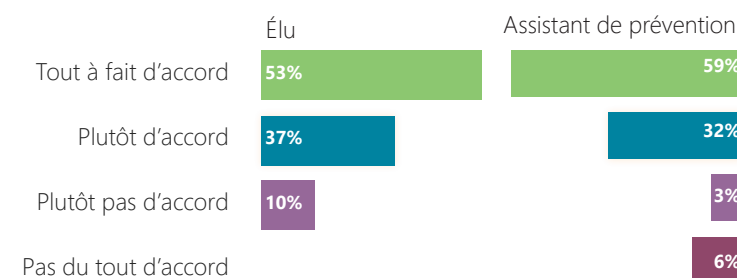
Un moyen efficace d'éviter les accidents de travail



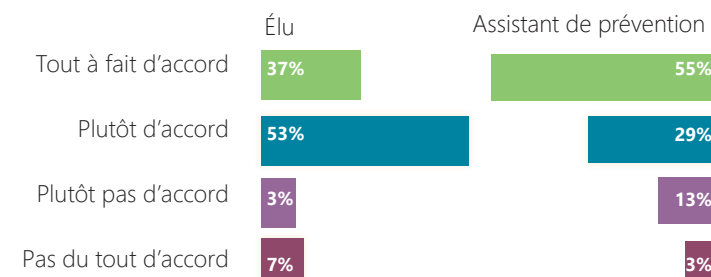
Un moyen efficace de maîtriser les dépenses induites par les absences



Un moyen efficace d'améliorer les conditions de travail des agents



Un moyen efficace d'être un acteur dans la vie de la collectivité



« Prendre des décisions, des mesures et fournir les moyens adéquats pour favoriser et assurer une certaine sérénité aux agents dans le cadre de leurs activités quotidiennes au sein de la collectivité »

« Soutenir l'agent dans ses prises de décisions »

« Le personnel arrive en bonne santé, il doit repartir en bonne santé »

« Soutenir, accompagner les actions de prévention en simplifiant les démarches »

« L'élue est responsable de tout et doit faire avec des moyens limités »

Paroles d'élue(s)

Une action clef à mettre en place



A l'occasion de l'entretien annuel d'évaluation, au-delà de la fiche de poste, il convient que soit revue la lettre de cadrage pour apprécier la cohérence des actions conduites, et actualiser le document autant que nécessaire, en lien avec les documents de référence diffusés par le CDG.

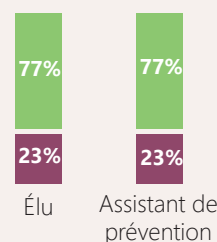
Près d'un(e) élu(e) sur 5 (18%) s'interroge cependant sur la capacité des actions de préventions des risques professionnels à maîtriser les dépenses, directes ou indirectes, induites par les absences. Pour leur part, certains assistants de prévention s'interrogent sur leur capacité à être reconnus comme un acteur efficace de la vie de la collectivité.

QUELLES ACTIONS MOBILISER AU QUOTIDIEN ?

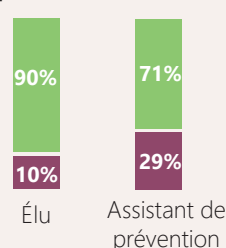
Telles que définies par le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985, les missions générales de l'assistant de prévention consistent notamment à prévenir les dangers, participer à l'élaboration de l'évaluation des risques professionnels, améliorer les conditions de travail, faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques de résolution.

Elu(e)s et assistant(e)s de prévention sont pour autant près d'un quart (23%) à considérer que l'actualisation du Document Unique ne figure pas parmi les missions de ces derniers.

Actualisation du Document Unique



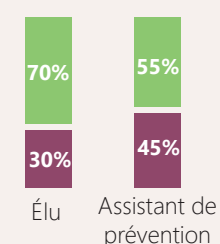
Aide au choix des matériels d'équipements de protection individuelle



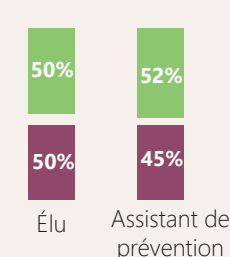
Légende

OUI NON

Actions de sensibilisation



Participation aux instances (CHSCT...)



La participation des assistants de prévention aux CHSCT fait également débat, parmi eux comme parmi les élu(e)s interrogés.

Assistant(e)s de prévention et élus portent un regard différent sur la mobilisation de l'assistant(e) de prévention dans le choix des matériels de protection individuelle et les actions de sensibilisation.

Les attributions et missions opérationnelles de l'assistant(e) de prévention, le sujet d'un dialogue à entretenir entre Elu(e)s et assistant(e)s de prévention, en lien avec le cadre réglementaire ?

Au quotidien, une coordination de qualité entre élu(e) et assistant(e) de prévention, et des voies de progrès ?

Assistant(e)s de prévention et Elu(e) sont deux acteurs complémentaires et essentiels de la prévention des risques professionnels en collectivité. La performance de la politique de prévention repose dans une large mesure sur la qualité de leur coordination.

L'ensemble des résultats l'enseigne : les relations entre l'élu(e) et l'assistant(e) de prévention sont très majoritairement de qualité parmi les collectivités de l'Eure. Elles sont cordiales pour l'immense majorité des répondants.

Les assistant(e)s de prévention portent, de manière générale, un regard plus exigeant sur cette coordination, que leurs élu(e)s. Si les réunions sont globalement efficaces, ils en attendent encore davantage d'efficacité et d'utilité. Si la relation est constructive, ils attendent qu'elle le soit plus encore.



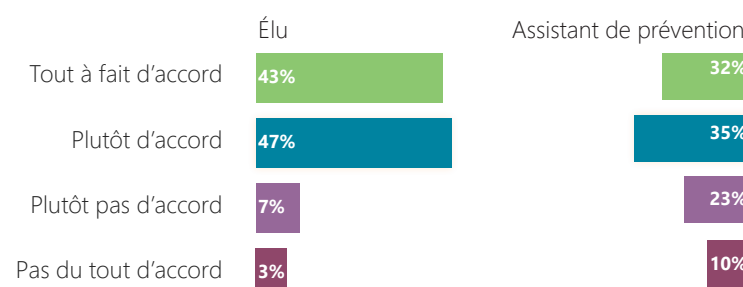
« Les relations sont utiles mais non efficaces au regard des objectifs atteints. »

« Pas de réunion sécurité, pas d'analyse d'accidents ou presque accident. »

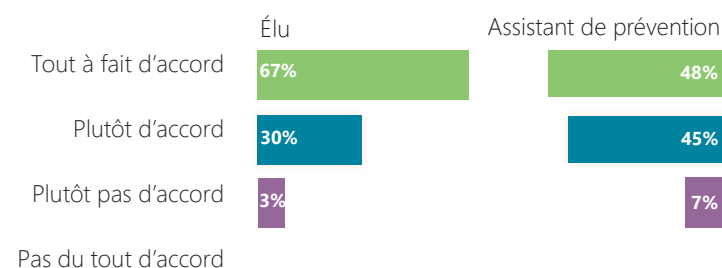
« Ne se font pas régulièrement et transitent par la Direction Générale. »

Paroles d'assistant(e)s de prévention

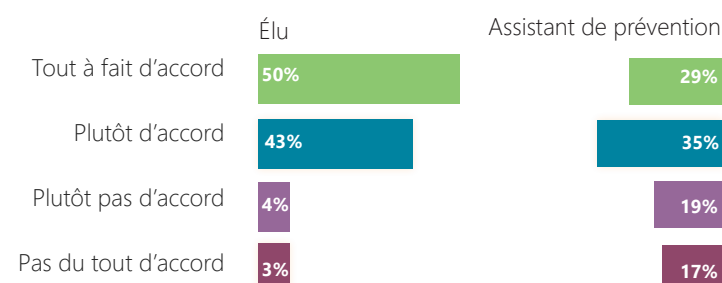
Des relations utiles et efficaces



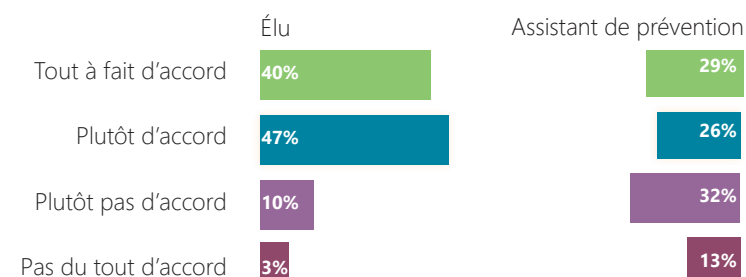
Des relations cordiales



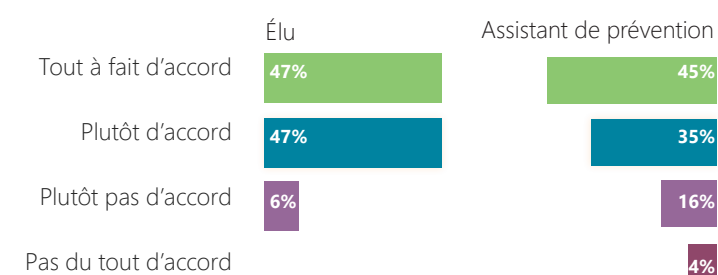
Des relations constructives



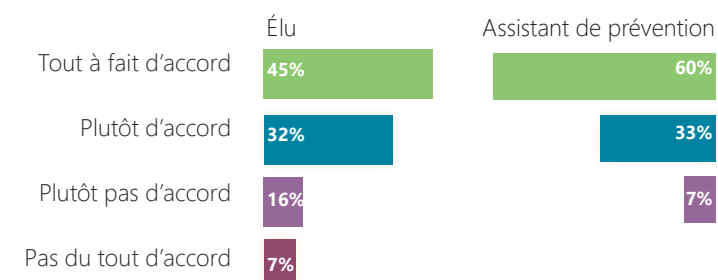
Des relations régulières



Des relations de confiance



Vous pouvez exprimer librement une opinion au sujet des enjeux de santé au travail dans votre collectivité



Si la confiance dans les échanges constitue incontestablement un point fort dans la coordination entre élu(e)s et assistant(e)s de prévention, la régularité du dialogue constitue une attente forte de la part de ces derniers. L'étude enseigne que la parole serait plutôt moins libre de la part des élu(e)s, que de la part des assistant(e)s de prévention !

Agir pour l'amélioration continue de la qualité de la coordination entre élu(e) et assistant(e) de prévention, une exigence commune à partager ?



« Bonne relation, beaucoup de dialogue, efficace »

« Il n'y a pas lieu de faire de réunion avec l'assistant de prévention »

« Très bons contacts et bonnes remontées des informations »

« Une recherche permanente de l'efficacité sur chacun des points à améliorer »

Paroles d'élu(e)s

Une action clef à mettre en place

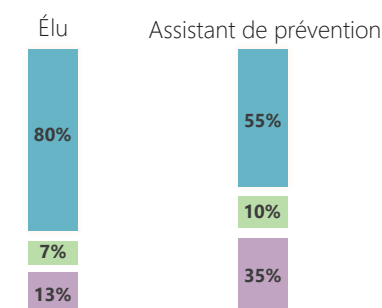


Organiser un rendez-vous trimestriel entre l'Elu(e) et l'assistant(e) de prévention pour passer en revue l'avancement des actions, partager les difficultés rencontrées, actualiser le programme et les objectifs, et diffuser un compte-rendu écrit.

LE TEMPS DE COORDINATION ENTRE L'ASSISTANT(E) DE PRÉVENTION ET L'AUTORITÉ TERRITORIALE

Les temps d'échange et de coordination entre Elu(e)s et assistant(e)s de prévention sont très majoritairement programmés en fonction des besoins, sans régularité prédéterminée. Un assistant(e)s de prévention sur trois considère que ces temps de coordination sont inexistantes.

Légende



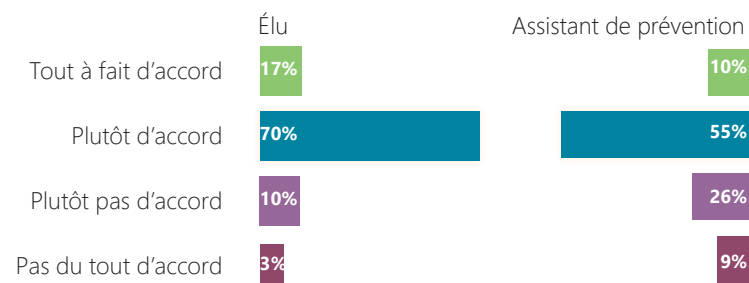
Les compétences et les moyens de l'assistant(e) de prévention, au cœur de la politique de santé et sécurité au travail de la collectivité

Elu(e)s et assistant(e)s de prévention portent un regard globalement positif sur les moyens mis à disposition pour déployer au quotidien la politique de santé et sécurité au travail de la collectivité.

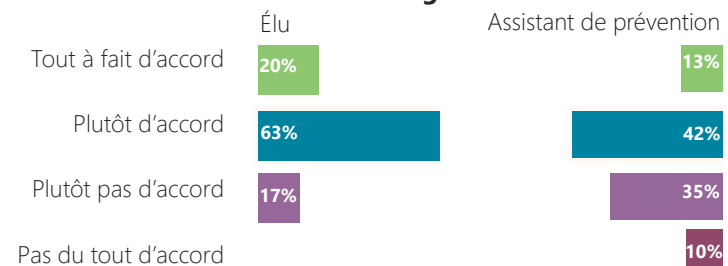
Si les moyens informatiques et leur maîtrise semblent constituer, pour tous, un domaine satisfaisant, l'exigence d'expertise apparaît comme forte parmi les assistant(e)s de prévention.

Investir dans la formation continue des assistant(e)s de prévention, leur donner les moyens de davantage partager leurs retours d'expériences, une priorité pour l'amélioration continue des politiques de prévention des risques professionnels en collectivité ?

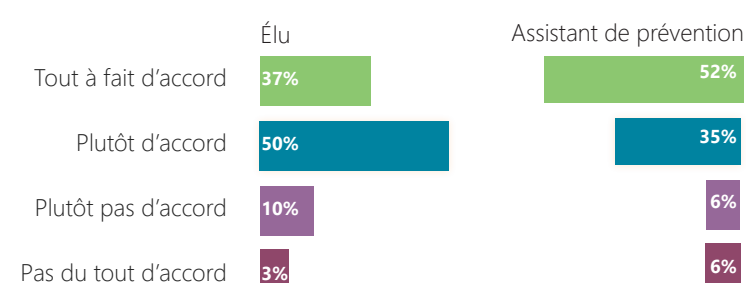
L'Assistant(e) de Prévention dispose de suffisamment de compétences techniques



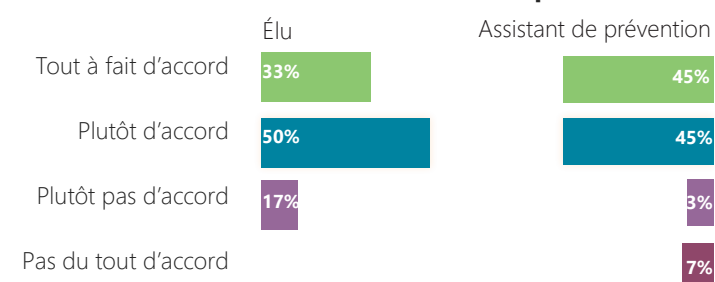
L'Assistant(e) de Prévention dispose de suffisamment de connaissances réglementaires



L'Assistant(e) de Prévention dispose de suffisamment de matériel informatique



L'Assistant(e) de Prévention dispose de suffisamment de connaissance informatique



Paroles d'élus(e)s

« La difficulté de se libérer de ses tâches habituelles pour exercer ces missions de prévention »

« L'agent n'a pas assez de temps pour être sur le terrain »

« [Pour l'élus(e)] Les connaissances en matière de gestion des risques professionnels sont apprises «sur le tas» au cours d'expérience professionnelle »

« [Pour l'élus(e)] Aucune information, peut-être mal informé sur les stages éventuels ».



« J'ai un budget et une entière confiance de ma hiérarchie »

« Aucune connaissance réglementaire et peu de savoirs informatiques »

« Le coût de la prévention est un réel frein pour certains aspects. Tant que ça ne coûte rien ou que ce n'est pas cher, tout va bien. S'il faut prévoir un coût conséquent, cela devient problématique, il faut beaucoup de dialogue ».

« Plus de temps, plus de formation, plus de suivi d'analyse d'accident et plus de réunions formelles, des comptes-rendus pour informer les agents »

Des actions clefs à mettre en place

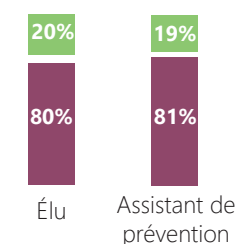


Participer à au moins une action de formation chaque année, sur une thématique en lien avec la prévention des risques professionnels.

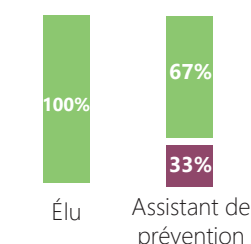
Allouer un budget « prévention », même modeste, à l'assistant de prévention pour lui permettre d'agir au plus près des préoccupations des agents.

Seule une minorité d'assistant(e)s de prévention dispose encore d'un budget dédié aux actions de prévention, parmi les collectivités de l'Eure. Pour autant, les assistant(e)s de prévention qui en disposent expriment très majoritairement leur satisfaction sur l'adéquation de ces budgets aux besoins engendrés par leurs missions.

L'Assistant(e) de Prévention a la responsabilité d'un budget dédié aux actions de prévention



Ce budget est approprié aux objectifs poursuivis



Légende

OUI NON



Des enseignements pour engager la discussion...



Le regard des assistants de prévention

Cette étude met vraiment en évidence l'importance d'une coordination de qualité entre l'Elu et l'Assistant de Prévention. Seuls des échanges réguliers et suivis peuvent leur permettre de se comprendre mutuellement : sur le rôle de relais et de soutien à son action que l'Assistant de Prévention attend de l'élus, sur les actions que l'élus attend de l'Assistant de Prévention, de manière réciproque.

A bien des égards, la traçabilité des actions décidées et conduites est essentielle : des actions sont trop souvent mises en œuvre, sans que le document unique n'existe ou qu'il ne soit régulièrement actualisé.

Pour accroître son expertise, l'Assistant de Prévention doit savoir identifier parmi son réseau les acteurs « ressources » qu'il peut mobiliser : Centre de Gestion, fournisseurs, courtier en assurance.

Octroyer un budget, même modeste, à l'Assistant de Prévention, constitue un facteur de légitimité important, une preuve de confiance qui lui permet d'agir mieux pour répondre plus vite aux besoins des agents de la collectivité.



Et pour passer à l'action !

Afin de réduire le décalage entre ce que l'élus pense que réalise l'Assistant de Prévention, et ce que l'Assistant de Prévention attend de son élu (soutien, disponibilité, moyens, ...), il faut se donner du temps pour échanger sur la prévention au sein de la collectivité, faire un point régulier et surtout ne pas se voiler la face quand un problème se présente. Agir en amont est toujours moins compliqué et moins coûteux que de « mettre des pansements » après coup !

David SIMONNET
Service Prévention
Centre de Gestion de l'Eure

Le service Prévention du Centre de Gestion de l'Eure, par la mise en place des groupements de commandes sur le document unique permet aux assistants de prévention et aux élus d'acquiescer une vision commune des risques et des actions à mettre en place. Ce Document Unique est un outil de suivi et permet de prendre en compte la prévention dans l'ensemble des missions et projets.

Cécile IASCI
Directrice
Centre de Gestion de l'Eure

Les quatre préconisations du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

1. Un Assistant de Prévention formé dans chaque collectivité
2. Une vision partagée de la prévention, grâce à des élus formés
3. Le partage de supports d'échanges pour une meilleure traçabilité et le bon suivi des décisions
4. La prévention primaire doit être partie intégrante de tout projet



Centre de Gestion de l'Eure - 10 Bis Rue du Dr Michel Baudoux, 27000 Evreux www.cdg27.fr - 02 32 39 23 99



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure
SIACI SAINT-HONORE
Caracal Stratégies